PRÉFET DU VAR

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer du Var

Service urbanisme et affaires juridiques
Bureau contentieux administratif et conseil
Affaire suivie par : Marie-Thérèse Caparros
Courriel: ddtm-enquetes-publiques@var.gouv.fr

Toulon, 08 OCT. 2026

Référence EP : 2026-18

Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint la copie de l'arrêté préfectoral du 8 octobre 2026 relatif à l'ouverture d'une participation du public par voie électronique (PPVE) dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale portant sur le projet de promenade des bains et de création de mur chasse mer sur la commune de Fréjus.

En application de l'article 3 dudit arrêté, vous voudrez bien procéder à l'affichage de l'avis de participation (joint en annexe) sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.
Ces affiches doivent être visibles et lisibles de la ou des voies publiques et être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté du 18 novembre 2024 modifiant l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique, de participation du public par voie électronique et de concertation préalable ainsi que des déclarations d'intention prévus par le code de l'environnement.

Par ailleurs, j'ai demandé l'insertion à vos frais dans les quotidiens "Var Matin" et "La Marseillaise", d'un avis annonçant l'ouverture de cette participation pour le :

***jeudi 15 octobre* 2026, délai de rigueur.**

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires et de la mer
et par subdélégation,
Pour la cheffe du service urbanisme et affaires juridiques
La cheffe du bureau du contentieux administratif et conseil

Sania BOUSOUKA

Monsieur Fabrice FIQUET-ALBIN
Chef du service GEMAPI
Pôle cycle de l'eau – Direction des services techniques
Communauté d'agglomération Estérel Côte d'Azur Agglomération
624, chemin Aurélien - CS 50133
83 707 SAINT-RAPHAËL CEDEX